

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 23 janvier 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	6
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 janvier 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 17 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Serge LEBRETON – Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE - Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH– Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Jean-François HEROUARD - Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES AVENANT 2 AU LOT 1 – APPEL D'OFFRES V 2006.040 2014.16

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal l'avenant 2 au lot 1 du marché d'exploitation et de maintenance des installations de production de chauffage des bâtiments communaux et communautaires.

Ce marché de service d'une durée de 8 ans conclu avec la société DALKIA et prenant effet au 1^{er} octobre 2006, se termine le 30 septembre 2014.

L'avenant 1 au lot 1 concernait notamment la souscription d'un tarif gaz dérégulé sur la redevance P1 (basé sur une remise de 4,00 € HT/MWh par rapport au tarif réglementé GDF) notifié à DALKIA le 24 novembre 2010, conclu pour une durée de 3 ans.

2014.16

Compte tenu de l'échéance proche du marché, la Ville de Cognac souhaite prolonger les conditions tarifaires (tarif GDF avec remise de 4 € HT/MWh) pour une période de 9 mois à compter du 01 janvier 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**VALIDE l'avenant 2 au lot 1 de ce marché avec la société DALKIA.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Michel GOURINCHAS

2014.16
nomenclature : 1.1